

# **Procès-verbal de l'assemblée du conseil communal de Grandson**

## **Législature 2021-2026 du 25 juin 2021**

Ordre du jour selon convocation

A. à 15 heures au temple de Grandson

Installation et assermentation

Le conseil communal a été convoqué pour être installé par M. le Préfet, M. Fabrice De Icco. M. le Préfet déclare qu'aucun recours ne lui est parvenu et que l'élection du législatif grandsonnois est validée.

Après lecture du serment par M. le Préfet, 35 conseillers et 5 municipaux solennisent leur promesse. (MM. Nicolas Dell'Orefice, Ludovic Longchamp, Christian Maillefer et Daniel Trolliet sont excusés).

M. le Préfet déclare le conseil communal installé.

B. à 16h00 à l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Fabrice De Icco, Préfet, qui fonctionne en application de l'article 89 alinéa 1 de la loi sur les Communes

Présents : 7 municipaux  
42 conseillers

Excusés : Mme Coralie Jacot, MM. Nicolas Dell'Orefice, Ludovic Longchamp, Christian Maillefer et Daniel Trolliet

Absents : MM. Florian Lüthi, Niklaus Schaefer, Bruno Vialatte

8 conseillers et 2 Municipaux prêtent serment.

M. le Préfet rappelle que l'article 89 de la loi sur les communes précise qu'après la prestation du serment par les membres du Conseil communal, ce corps procède, sous la présidence du Préfet, à la nomination de son président et de son secrétaire qui entrent immédiatement en fonction.

M. le Préfet prie Mme Nathalie Cattin Rich de fonctionner en qualité de secrétaire provisoire et M. René-Pierre Deriaz et M. Hervé Cornaz en qualité de scrutateurs provisoires.

Il cite également l'article 11 de la loi sur les communes : « Le président, le ou les vice-présidents, et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide ». 3) lorsque le nombre de candidats est égal à celui de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

1. Organisation du Conseil communal

**Election du président**

Au nom du groupe PLR, M. Hervé Cornaz présente M. Denis Villars.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Denis Villars est élu tacitement.

M. le Préfet félicite M. Denis Villars et lui souhaite une excellente présidence.

**Election de la secrétaire**

Au nom du groupe PLR, M. Hervé Cornaz présente Mme Nathalie Cattin Rich.

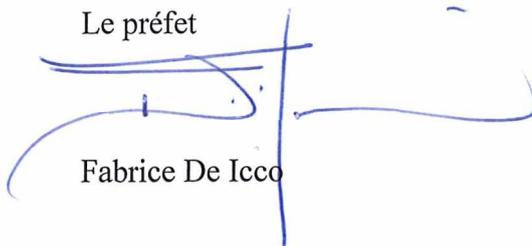
Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Nathalie Cattin Rich est élue tacitement.

M. le Préfet forme ses meilleurs vœux pour la commune de Grandson et cède la présidence de l'assemblée à M. Denis Villars.

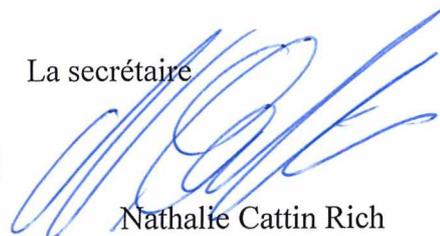
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le préfet

  
Fabrice De Icco



La secrétaire

  
Nathalie Cattin Rich

Poursuite de l'ordre du jour selon la présidence de Denis Villars.

Après l'introduction du Président et la validation de l'ordre l'assemblée se poursuit.  
M. le Président fait lecture du courrier reçu par le groupe PLR spécifiant un apparentement avec les membres élus de l'Entente Grandsonnoise et Indépendants (EGI) pour la nouvelle législature 2021-2026. Cet apparentement est conforme à l'article 14 du règlement du Conseil Communal. Il a donc une influence sur la composition des différentes commissions.

#### 4. Election du 1<sup>er</sup> vice-président

M. le Président cite également l'article 11 de la loi sur les communes : « Le président, le ou les vice-présidents, et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide ».

3) lorsque le nombre de candidats est égal à celui de sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Au nom du groupe des Verts, Mme Judith Bardet présente Mme Melissa Margot

Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Melissa Margot est élue tacitement.

#### 5. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président

Au nom du groupe PLR et Indépendants, M. Hervé Cornaz présente M. Yannick Schelker

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Yannick Schelker est élu tacitement.

#### 6. Election des scrutateurs

Au nom du groupe PS, M. Sébastien Deriaz présente Mme Christine Leu Métille

Au nom du groupe des Verts, Mme Judith Bardet présente Mme Sylvianne Ashdown

Il n'y a plus d'autres propositions

Vote : Mme Christine Leu Métille et Mme Sylvianne Ashdown sont élues à la majorité.

7. Election des scrutateurs suppléants (1 poste vacant)

Au nom du groupe PLR et indépendants, M. Hervé Cornaz présente M. Pavel Pospisil

Il n'y a pas d'autres propositions

Vote : M. Pavel Pospisil est élu à la majorité.

8. Election du secrétaire suppléant

Mme Laetitia Jaccard Gaspar se présente.

Vote : Mme Laetitia Jaccard Gaspar est élue à la majorité.

9. Nomination de la commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales.

3 membres

Yannick Schelker

Philippe Perret

Sophie Maillefer

2 suppléants

Philippe Tanner

Judith Bardet

Vote : la commission est nommée à l'unanimité

10. Nomination de la commission permanente d'urbanisme

7 membres

Delani Décoppet

Yvan Pantet

Sébastien Deriaz

Benjamin Payot

Nicolas Jaquier

Emmanuelle Payot

Philippe Tanner

5 suppléants (2 postes vacants)

Christian Maillefer

Virginie Pilault Combe

Vincent Terrettaz

Vote : la commission est nommée à la majorité

11. Nomination de la commission permanente des finances

7 membres

Michel Maillefer  
Melissa Margot  
Armanda Cotter  
Natacha Stucki  
Michel Jaquemet  
Mathieu Panchaud  
François Gonin

5 suppléants (1 poste vacant)

Antoine Pochon  
  
Carole Schelker  
Jonathan Payot  
Hervé Cornaz

Vote : la commission est nommée à la majorité.

12. Désignation de 7 délégués au Conseil de l'Association scolaire intercommunale de Grandson et environs (ASIGE).

Delani Décoppet  
Josik Ineichen Maillefer  
Laetitia Jaccard Gaspar  
Emmanuelle Payot  
Vincent Terrettaz  
Mathieu Panchaud  
Hervé Cornaz

Vote : accepté à la majorité.

13. Désignation de 6 délégués au Conseil de l'Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG)

Louise Uhlmann  
Judith Bardet  
Thomas McMullin  
Carole Schelker  
Pierre André Genier  
Pierre André Délitroz

Vote : accepté à l'unanimité.

14. Désignation de 6 délégués au Conseil de l'Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG)

M. le Syndic donne la nouvelle répartition des dicastères :

- Evelyne Perrinjaquet : Bâtiments et gérances ainsi que vice-syndic
- Nathalie Gigandet : Cohésion sociale et tourisme
- Olivier Reymond : Urbanisme et mobilité
- Francesco Di Franco : Ecoles et sécurité
- Nicolas Perrin : Travaux et environnement
- Evelyne Perrin : Réseaux et énergies
- M. le Syndic : Administration générale, finances

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 16 heures 56 après l'appel final.

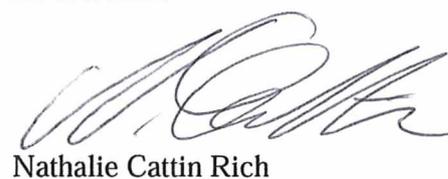
Le président



Denis Villars



La secrétaire



Nathalie Cattin Rich